

ELECTION DES REPRESENTANTS DES PARENTS D'ÉLÈVES

Semaine de
la démocratie
scolaire

POUR L'ÉCOLE
DE LA CONFIANCE



Vendredi 12 ou samedi 13 octobre 2018
Vendredi 28 septembre ou samedi 29 septembre 2018 pour La Réunion et Mayotte

QUI VOTE ?

Tous les parents d'enfants scolarisés, en maternelle, en élémentaire, au collège ou au lycée, y compris les parents de nationalité étrangère.



DEUX SOLUTIONS POUR VOTER

Le vote sur place : les parents se rendent dans l'établissement le jour du vote.

Le vote par correspondance : à transmettre avant l'heure de la clôture du scrutin.

Le parent d'élève insère le bulletin de vote dans l'enveloppe n°1

Le parent d'élève place ensuite l'enveloppe n°2 sur laquelle il appose sa signature, ses coordonnées et la mention « élection des représentants des parents d'élèves ».

Le parent d'élève insère l'enveloppe n°2 dans l'enveloppe n°3 qu'il cache et adresse à l'établissement scolaire soit par voie postale, soit via l'élève.

